CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2020

Le Lundi 3 Février 2020 à 14 h 30, le Conseil d'Administration de l'Association des Maires de Maine et Loire s'est réuni à la Maison des Maires à Angers.

Etaient présents :

M. DAVY, M. LHEMANNE représentant de M. GOULET, Mme DUPONT, M. BEGUIER, Mme MARQUET, Mme PINEAU, M. BERARDI, M. CESBRON, Mme SOURISSEAU, M. QUESNEL, M. SAMSON, M. TOURON.

Etaient excusés :

Mme MOREAU donne pouvoir à M. DAVY, M. CHALOPIN, M. DENIS, Mme CATIN, M. GAULTIER, M. LAFFINEUR, M. SEGUIN, Mme HUCHET, M. TESTARD.

Assistait également :

M. POUTIER, de l'Association des Maires.

Réunion du conseil d'administration pour la préparation de la liste

Une réunion du conseil d'administration, dans sa composition actuelle, doit être fixée après les élections afin d'arrêter la composition de la liste qui sera présentée aux suffrages des nouveaux maires lors de l'assemblée générale du 26 juin 2020. La date retenue est le 20 avril 2020 à 11h00 à la Maison des Maires. Un buffet réunira les élus à l'issue de cette réunion.

Bilan-Compte de résultat 2019

Monsieur Jean-Christophe PIERRES, de Fiduciaire Audit Conseil, présente le bilan et le compte de résultat 2019 de l'Association qui font apparaître un déficit de 3 428,64 €, succédant à celui de 2018 (- 1731,38 €). Ce déficit résulte de l'accroissement non prévisible de certains postes de dépenses (assemblée générale à Fontevraud l'Abbaye, frais de fonctionnement de la Maison des Maires), de la mise en œuvre de certaines actions occasionnant des dépenses non compensées par des recettes équivalentes (organisation de réunions gratuites d'information et d'échanges avec un intervenant rémunéré : ateliers communes nouvelles, communication en période électorale), et de l'acquisition non budgétée de matériel de bureau (mobilier salle de réunion, destructeur de documents).

A l'issue de cette présentation, les comptes 2019 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget - Cotisations 2020

Le budget 2020, qui s'équilibre à 350 616 €, est en progression importante par rapport à celui de 2019, en raison de l'organisation d'évènements exceptionnels liés au renouvellement des équipes municipales (Universités des Maires), mais aussi de la parution de publications destinées aux nouveaux élus.

Le conseil d'administration adopte le projet de budget 2020 (voir annexe 1), intégrant les éléments suivants :

♦ Publications

- Plaquette quadri présentation AMF49
- + Coût en 2014 : 530 € TTC (900 exemplaires)
- + Estimation 2020 : 500 € (nombre d'exemplaires moins important)
- Annuaire des Maires (quadri) : 2 exemplaires par commune et EPCI
- + Coût en 2014 : 8 189 € TTC (1 500 exemplaires)
- + Estimation 2020 : 8 000 € (nombre d'exemplaires moins important)
- + Recettes publicitaires prévues : 14 000 € (voir tarifs publicité ci-dessous). Livraison par l'intermédiaire des EPCI
- Guide du Budget communal et intercommunal : 2 exemplaires par commune et EPCI
- + Couverture quadri et pages intérieures N§B
- + Coût en 2014 : 8 000 € TTC (4 700 exemplaires) couvert intégralement par des subventions de la Caisse d'Epargne et de Mairie 2000.
- + Estimation 2020 : 0 € (Prévoir cependant des frais d'envoi ou une livraison par l'intermédiaire des EPCI)

Le conseil d'administration donne son accord sur la réalisation de ces publications, lesquelles, en dehors de la plaquette de présentation, s'équilibrent sur le plan financier, l'Annuaire des Maires générant même une plus-value importante, estimée à 6 000 €.

♦ Prestations et services

L'augmentation budgétaire touchant également le fonctionnement de l'Association, le conseil d'administration décide de modifier les **tarifs des prestations et services de l'AMF49**.

	Tarif précédent	Tarif 2020
Stand AG espace partenaires	650 €	750 €
Participation repas AG	26€	26€

Formation des élus Tarif journée (1/2 journée) déjeuner non compris	- 1 000 h: 80 € (40 €) -1 000-2 500 h: 125 € (60 €) - 2 501- 5 000 h: 160 € (78 €) - EPCI 20-50 000 h: 160 € (78 €) - + 5 000 h: 195 € (94 €) Non-adhérents: + 30%	- 1 000 h: 80 € (40 €) -1 000-2 500 h: 125 € (60 €) - 2 501- 5 000 h: 160 € (78 €) - EPCI 20-50 000 h: 160 € (78 €) - + 5 000 h: 195 € (94 €) PEPCI + 50 000 h: 195 € (94 €) Non-adhérents: + 30%
Régie publicitaire	2 000 € HT la couverture	2 300 € HT la couverture
Annuaire des Maires (impression	1 000 € HT la page	1 100 € HT la page
quadri)	750 € HT la ½ page	850 € HT la ½ page

♦ Réfection du site Internet de l'Association

Il date de 2006 et doit être revu entièrement afin d'actualiser les fonctionnalités nécessaires à l'information des nouveaux élus. Les devis proposés au conseil sont jugés trop élevés et il est décidé de voter une enveloppe de 4 000 € qui financera la réalisation du site par l'Association ICP et le recours ponctuel à un webdesigner.

Enfin, il faut signaler la hausse de la dotation d'amortissement résultant de la **charge d'investissement de 11 000 €** résultant de la réfection du sas d'entrée de la Maison des Maires. Cette dépense, qui représente la quote-part de l'Association dans la copropriété avec le Centre de Gestion, sera amortie sur 10 ans et peut faire l'objet, pour son paiement, d'un emprunt ou d'un règlement échelonné au Centre de Gestion.

♦ Cotisations 2020

Bien que la cotisation nationale de l'AMF augmente sensiblement (+4 à 5 %), le conseil d'administration décide que les taux 2019 pour les communes et les EPCI seront reconduits sans changement (voir annexe 2), afin de marquer cette année de renouvellement des équipes municipales et communautaires par une mesure symbolique favorisant une adhésion la plus large possible aux valeurs défendues par l'AMF, au niveau national et local.

Evolution de carrière du directeur

Guy POUTIER, Directeur de l'AMF49 depuis 1992, a la possibilité de partir en retraite à taux plein au 1^{er} octobre 2020 et propose au conseil d'administration de le reconduire simultanément dans ses fonctions, aux mêmes conditions de responsabilités et de rémunération, à compter de cette même date, en souscrivant un Contrat à Durée Déterminé à temps partiel (80 %) pour une durée de 18 mois

Le conseil d'administration refuse cette proposition, au motif qu'elle accorde un avantage financier jugé trop important au salarié, même si aucune charge financière n'en résulte pour l'Association.

Motion de soutien à la filière vin proposée par l'ANEV

M. Thierry MILLION, maire d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, a transmis à l'Association le courrier cosigné par des élus de la Gironde et de l'Hérault, qui président l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin. Dans ce courrier, les élus concernés demandent aux collectivités locales d'adopter une motion de soutien en faveur de la filière viticole, menacée par la surtaxation des importations de vin aux Etats-Unis.

Charte départementale d'utilisation des produits phytosanitaires

Pour faire suite à l'interrogation du maire délégué de Rablay sur Layon concernant la position de l'AMF49 sur le projet de charte, un courrier lui a été adressé, reprenant les diverses étapes de ce dossier, qui n'est toujours pas finalisé, l'AMF49 n'ayant pas été conviée à la signature officielle. Les modifications souhaitées par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 décembre dernier, ont été transmises à la Chambre d'Agriculture.

Réunions d'information

- 14 février 2020 : Présentation de la Loi de Finances 2020 par la société SFP Collectivités
- 26 février 2020 : Information sur la retraite des élus, en présence des services de l'IRCANTEC

Concertation sur la répartition et l'exercice des compétences des collectivités territoriales

Par lettre du 23 janvier, M. le Préfet informe l'AMF49 de l'organisation, dans chaque arrondissement, d'une concertation sur la répartition et l'exercice des compétences des collectivités territoriales, dans le cadre de la préparation du projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration ». Des contributions écrites peuvent, d'ores et déjà, être adressées à la Préfecture. Les thèmes suivants sont évoqués par les membres du conseil d'administration : réforme des services publics et notamment des administrations financières, absence de réponses claires sur la compensation aux communes de la suppression de la Taxe d'Habitation.

Loi Engagement dans le vie locale et Proximité de l'action publique

Les notes publiées par l'AMF sur les différents aspects de cette loi sont remises aux membres du conseil.

Prochaine réunion

Lundi 20 avril 2020 à 11h00 (voir plus haut).

Le Président

La Secrétaire